

CR REUNION DE QUARTIER ARDILLIERES DU 21 JUIN 2014

7 personnes présentes : Mr et Mme Odylle CUDELOU, Mme Christiane JULLIEN, Mme Maryvonne PROFFIT, Mr et Mme SALMON, M Dominique LEYREM.

10 élus présents : Mme M CHABRIER, Mme HUZE, Mme RENAULT, Mr VYNCKE, Mr AUDONNEAU, Mr ROBERT, Mr TERRIS, Mme LANGLET ODIENNE, Mme ANSART, Mr SELLIER

L'objectif des réunions de quartier est d'être en lien direct avec les habitants, d'échanger sur les problématiques du hameau, de réfléchir à la mise en place d'animations, de faire participer le hameau à la vie de la commune.

Des référents de quartier sont proposés afin de faire le relais entre le hameau et les élus et d'inciter les habitants à venir nous rencontrer lors des prochaines réunions : Madame Christiane JULLIEN et Madame Danielle Salmon sont volontaires.

Les sujets abordés :

- La nécessité de limiter la vitesse en rentrée de hameau (suggestion de mise en place de panneaux, ralentisseurs,...).
- Le devenir du bâtiment Neyrac. Suite au départ du gardien, la présence de squatteurs est à craindre. Plusieurs tentatives auraient été déjouées par les voisins. Mme le maire indique que Monsieur Neyrac a été rencontré. Il a des projets qu'il faut concrétiser (maison de retraite ?). Le lieu ne sera pas vendu à un promoteur compte tenu du classement en zone industrielle. La municipalité a à cœur de préserver le cadre de vie du hameau.
- La réfection du revêtement des voies des impasses, sachant que cela n'inciterait pas les automobilistes à réduire leur vitesse !
- L'entretien de la zone de dépose centralisée des poubelles. Ce lieu n'est pas maintenu propre. Des odeurs se dégagent en été ; cette solution n'est pas satisfaisante.
- La réfection des réseaux électriques aériens qui déparent le hameau. Les élus rappellent que les coûts d'enfouissement sont exorbitants.
- L'entretien du lavoir. L'absence d'électricité publique à cet endroit ne permet pas d'alimenter la pompe à eau électrique. L'électricité était auparavant fournie gracieusement par Neyrac pendant près de 25 ans. La vanne n'est plus étanche. Le niveau d'eau est fonction des infiltrations, du niveau de la nappe phréatique. La pollution est donc rapide et l'entretien, assuré par les habitants, est devenu difficile. Quid de l'achat d'une pompe à bras ou de panneaux solaires. Le devis d'acheminement d'une alimentation électrique était excessivement élevé pour quelques mètres. Il n'a pas été retenu.
- L'extinction de l'éclairage durant la nuit. Mme Le maire rappelle que cette mesure sur la commune permet d'absorber les augmentations du coût de l'électricité et qu'il a été démontré qu'elle n'engendrait pas d'augmentation du nombre de cambriolages (ceux-ci auraient en majorité lieu en après-midi).
- La hauteur de l'herbe aux abords des routes. Le fauchage assuré par la CCPL a subi un retard d'une quinzaine de jours dû aux mauvaises conditions climatiques.
- Il est signalé que les agriculteurs « rognent » sur les bords des chemins et des routes. Il est

rappelé que les champs sont bornés et que ce sujet concerne les services de l'urbanisme.

- Le marquage au sol sur la départementale ne tient pas compte de la route d'Ardillières et rend très dangereux son accès quand on doit tourner à gauche (sens Limours-Briis).

A noter que sur proposition des habitants la réunion de quartier s'est tenue près du lavoir, lieu de rencontre des habitants auquel ils sont attachés.